

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 18 avril 2011 portant nomination à l'Union nationale des professionnels de santé

NOR : ETSS1130262A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,
Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 182-4 et R. 182-3-3 ;
Vu l'arrêté du 19 mai 2005 modifié portant nomination à l'Union nationale des professionnels de santé,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommé membre titulaire de l'Union nationale des professionnels de santé au titre des représentants du syndicat des biologistes et pour la période du mandat restant à courir : M. François BLANCHECOTTE, en remplacement de M. Jean BENOIT.

Article 2

Est nommé membre titulaire de l'Union nationale des professionnels de santé au titre des représentants de l'Union nationale des pharmacies de France et pour la période du mandat restant à courir : M. Frédéric LAURENT, en remplacement de M. Claude JAPHET.

Article 3

Sont nommés membres de l'Union nationale des professionnels de santé au titre des représentants de l'Union nationale des syndicats des masseurs-kinésithérapeutes libéraux et pour la période du mandat restant à courir :

Titulaire : M. Stéphane MICHEL, en remplacement de M. Hervé d'HAYER, et M. Tristan MARECHAL, en remplacement de M. Jean-Jacques MAGNIES.

Suppléants : M. Yvan TOURJANSKY, en remplacement de M. Gildas JOUVE, et M. Marik FETOUH, en remplacement de M. Marc LAURENT.

Article 4

Le directeur de la sécurité sociale et le directeur général de la santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 18 avril 2011.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général de la santé,
D. HOUSSIN

Le directeur de la sécurité sociale,
D. LIBAULT